

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 24 JUIN 2014

RENDU PUBLIC LE 26 JUIN 2014

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 20 mai 2014.

1 A 4/ ADMINISTRATION GENERALE

1/ Le Conseil Municipal a modifié, à la majorité absolue, la délibération déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal afin de charger Madame le Maire de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 18 millions d'euros d'une durée maximale de 12 mois.

2/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal.

3/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'allouer la somme de 19 500€ donnant droit à la formation des élus.

4/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés pour la fourniture et à l'installation de mobiliers scolaires, de petite enfance, de restauration et de collectivités avec la société NEL MOBILIERS pour 5 lots.

5 A 13/ FINANCES

5/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal qui fait ressortir les résultats de clôtures suivants :

Fonctionnement : excédent de clôture 2013 : 3 766 379,43 €

Investissement : déficit de clôture 2013 : 3 398 600,18 €

6/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Extérieur des Pompes Funèbres dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier de la Commune, qui fait ressortir le résultat suivant :

Fonctionnement : Résultat 2013 : 0 €

7/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le compte administratif 2013 de la Commune arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	61 905 099,40	34 550 379,62
Excédent reporté	744 607,83	
Recettes totales	62 649 707,23	34 550 379,62
Dépenses	58 138 719,97	37 948 979,80
Excédent reporté		3 996 126,07
Dépenses totales	58 138 719,97	41 945 105,87
Résultat	4 510 987,26	- 7 394 726,25

Résultat brut avant report		- 2 883 738,99
Dépenses reportées		8 747 894,18
Recettes reportées		11 721 697,29
Solde des reports		2 973 803,11
Résultat net par section	4 510 987,26	- 4 420 923,14
Résultat net global		90 064,12

8/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2013 du Service Extérieur des Pompes Funèbres arrêté comme suit :

LIBELLES	Fonctionnement		Investissement		Total cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		608,32				608,32
Opérations de l'exercice	10 451,80	9 843,48			10 451,80	9 843,48
Totaux	10 451,80	10 451,80			10 451,80	10 451,80
Résultat						0,00

9/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, soit 4 510 987,26 € comme suit :

En couverture du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2014, soit 4 420 923,14 €

En financement de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 soit 90 064,12 €

Cette affectation du résultat de l'exercice 2013 sera reprise au budget supplémentaire 2014 de la façon suivante :

En recette d'investissement :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 4 420 923,14 €

En recette de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : 90 064,12 €

10/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget supplémentaire de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Dépenses nouvelles	9 646 120,57 €	Recettes nouvelles	9 646 120,57 €
	Restes à réaliser 2013	8 747 894,18 €	Restes à réaliser 2013	11 721 697,29 €
	Solde d'exécution 2013	7 394 726,25 €	Excédent de fonctionnement capitalisé 2013	4 420 923,14 €
	Sous-total	25 788 741,00 €	Sous-total	25 788 741,00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses nouvelles	102 216,00 €	Recettes nouvelles	12 151,88 €
			Excédent 2013 reporté	90 064,12 €
	Sous-total	102 216,00 €	Sous-total	102 216,00 €
TOTAL	25 890 957,00 €	TOTAL	25 890 957,00 €	

11/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non valeur la somme de 4 729,92 € pour les années 2012 à 2014.

12/ Le Conseil Municipal a défini, à l'unanimité, les modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée par le SIPPAREC sur le territoire de la Commune.

13/ Le Conseil Municipal a défini, à l'unanimité, les modalités de la participation du SIPPAREC au financement de l'achat d'électricité de la Commune afin d'alimenter ses bâtiments publics – versement d'un fonds de concours au titre des consommations d'électricité de l'année 2015.

13 BIS/ VOEU

à l'unanimité

Mardi 17 juin, la ministre de la Ville, Najat Vallaud-Belkacem, a publié la liste des villes et quartiers prioritaires, au titre de la politique de la ville.

Le conseil municipal de Bagneux se satisfait que la commune y figure au titre des quartiers Sud mais note que le périmètre retenu a été sensiblement réduit.

Ces quartiers se caractérisent en effet, d'une part, par une importante opération de renouvellement urbain. Elle s'est traduite notamment par la démolition de la barre des Tertres, la rénovation de la barre des Cuverons et de plusieurs équipements publics de proximité (groupe scolaire Paul Eluard, centre social et culturel de la Fontaine Gueffier, Halle des Sports Janine Jambu), l'extension d'un parc paysager et l'émergence de programmes de logements destinés à favoriser la mixité sociale. Il y demeure néanmoins nombre de logements sociaux – notamment ex Icade – à réhabiliter, qui nécessitent des moyens considérables.

Ces quartiers Sud sont marqués aussi par l'existence de grandes cités populaires où vivent de nombreuses familles en difficulté sociale dans un ensemble urbain à l'habitat dégradé, voire

indigne. Fin 2013, ces résidences avaient fait l'objet d'une mobilisation des habitants et des élus pour exiger de Hauts-de-Seine Habitat, principal bailleur du secteur, une rénovation indispensable. L'accent avait été mis aussi sur la nécessité de faire reculer l'insécurité.

Toutefois, le conseil municipal déplore que ne figure pas dans cette liste le quartier de la Pierre plate pour lequel la Municipalité a déposé auprès de l'Etat (ANRU) un dossier de candidature pour une opération de renouvellement urbain. Un projet également inscrit dans le Contrat de développement territorial signé avec l'Etat en novembre 2013.

En effet, ce quartier concentre lui aussi de nombreuses difficultés urbaines et sociales. Sa situation à 200 mètres de l'écoquartier à venir autour de la future gare d'interconnexion entre la ligne 4 du métro et la ligne 15 du Grand Paris Express crée un risque majeur de décrochage social et urbain que la ville veut éviter à tout prix. Dans ce quartier, dramatiquement entaché par l'assassinat du jeune Ilan Halimi, les habitants aspirent à en modifier le cadre de vie et le quotidien.

Convaincu que Bagneux et l'ensemble de ses habitants méritent le meilleur, le conseil municipal estime impensable que se construise une ville à deux vitesses. Le progrès que représente l'arrivée des métros doit réellement profiter à tous, de même que la mixité sociale, garante du vivre ensemble, est une priorité de notre municipalité.

C'est dans cet esprit que le conseil municipal en appelle au Premier ministre, pour que la Pierre Plate fasse l'objet d'une attention exceptionnelle de la part de l'Etat.

Le conseil municipal s'adressera très prochainement aux habitants du quartier concerné pour organiser les actions de mobilisation qui s'imposent afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, cette intervention publique inédite, dans l'intérêt de tous les Balnéolais.

14 A 23/ AMENAGEMENT URBAIN

14 à 18/ Le Conseil Municipal a approuvé les comptes rendus annuels d'activité à la Collectivité Locale présentés par la SEMABA pour l'année 2013:

ZAC Albert Petit/Rn20 (à l'unanimité)

Concession 77 Avenue Ravera (à la majorité absolue)

ZAC Moulin Blanchard (à la majorité absolue)

ZAC Ecoquartier Victor Hugo (à la majorité absolue)

Concession aménagement Albert Petit – Rue des Blains (à la majorité absolue)

19/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à donner mainlevée du privilège de vendeur profitant à la Commune de Bagneux suite au paiement par la SEMABA du solde du prix de vente relatif à la cession du 27 décembre 2012 (site plaine de jeux).

20/ Le Conseil Municipal a prescrit, à l'unanimité, la révision du PLU, avec poursuite des objectifs dans une perspective de développement durable contribuant à l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie des balnéolais.

21/ Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur la mise en compatibilité du PLU pour le projet de la SGP de réalisation de la ligne 15. Il a approuvé le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, le procès verbal de la réunion d'examen conjoint, a demandé la prise en charge des frais de la mise en compatibilité par la SGP.

22/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue (Madame BOUDJENAH n'a pas pris part au vote), la convention d'avance de trésorerie à la SEMABA pour un montant de 10 000 000 € remboursables par la SEMABA au plus tard le 24 décembre 2014 et a autorisé Madame le Maire à la signer.

23/ Le Conseil Municipal a modifié, à la majorité absolue, le dossier de création de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo et a donc approuvé les objectifs poursuivis : modification du périmètre de la ZAC, évolution de la programmation dans une logique de renforcement de la mixité fonctionnelle, sociale et de la trame des espaces publics.

24 A 29 BIS/ SERVICES TECHNIQUES

24/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à émettre un avis favorable à la demande présentée par le CPCU pour exploiter des installations à combustion classables sous les rubriques 2910-A-1 et 3110 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

25/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés (3 lots) pour le remplacement des menuiseries extérieures sur divers bâtiments communaux avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 : société ERI pour un montant total de 154 881,79 € HT (tranche ferme 98 134,79 € HT et tranche conditionnelle 56 747 € HT)
- Lot n°2 : PLASTALU pour un montant total de 121 525 € HT
- Lot n°3 : PLASTALU pour un montant total de 39 240 € HT
-

Soit un montant total pour les trois lots de 315 646,79 € HT.

26/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement divers dans les bâtiments scolaires et communaux – tous corps d'état avec la société ERI.

27/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°362901 relatif à l'abattage, dessouchage, élagage et travaux forestiers sur divers sites appartenant à la Commune passé avec la société EDEN VERT SAS et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de rectifier une erreur matérielle pour l'application des prix pour les années restantes d'exécution du marché.

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, une indexation annuelle automatique de la tarification de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure se fasse sur la base de l'inflation et plus précisément sur l'évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième conformément à la réglementation en vigueur. Sur cette base, le nouveau tableau de tarification est le suivant :

	2014	Années Suivantes
Enseignes		
≤ 7m ² Exonération de plein droit	0,00 €	n-1 + inflation
> 7m ² et ≤ 12m ²	20,20 €	n-1 + inflation
> 12m ² et ≤ 50m ²	40,40 €	n-1 + inflation
> 50m ²	80,80 €	n-1 + inflation
Panneaux publicitaires et pré-enseignes		

Non numériques	≤ 50m ²	20,20 €	n-1 + inflation
	> 50m ²	40,40 €	n-1 + inflation
Numériques	≤ 50m ²	60,60 €	n-1 + inflation
	> 50m ²	121,20 €	n-1 + inflation

29/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant au marché n°172501 à passer avec DALKIA relatif au marché de chauffage pour les bâtiments et équipements communaux et a autorisé Madame le Maire à le signer : modification de certains bâtiments et municipalisation des crèches départementales.

29 bis/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°323801 à passer avec la SAVAC relatif à la location de cars avec chauffeur (2013 à 2017) et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit d'une erreur dans le mode de calcul.

30 A 39/ TARIFS

30/ Restauration scolaire :

Le Conseil Municipal a créé, à la majorité absolue, cinq forfaits mensuels à tarif préférentiel et une fréquentation occasionnelle à l'unité comme suit à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Formule 1 : forfait 1 jour fixe par semaine
- Formule 2 : forfait 2 jours fixes par semaine
- Formule 3 : forfait 3 jours fixes par semaine
- Formule 4 : forfait 4 jours par semaine
- Formule 5 : forfait 5 jours par semaine
- Fréquentation occasionnelle

et a fixé comme suit à compter du 1^{er} septembre 2014 :

QF	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Forfait Occasionnel
T1	4,15 €	8,30 €	12,44 €	16,59 €	20,74 €	1,30 €
T2	4,15 €	8,30 €	12,44 €	16,59 €	20,74 €	1,30 €
	7,14 €	14,28 €	21,42 €	28,56 €	35,70 €	2,24 €
T3	7,14 €	14,28 €	21,42 €	28,56 €	35,70 €	2,24 €
	9,52 €	19,04 €	28,56 €	38,08 €	47,60 €	2,98 €
T4	9,52 €	19,04 €	28,56 €	38,08 €	47,60 €	2,98 €
	12,58 €	25,16 €	37,74 €	50,32 €	62,90 €	3,94 €
T5	12,58 €	25,16 €	37,74 €	50,32 €	62,90 €	3,94 €
	15,98 €	31,96 €	47,94 €	63,92 €	79,90 €	5,01 €
T6	15,98 €	31,96 €	47,94 €	63,92 €	79,90 €	5,01 €
	19,38 €	38,76 €	58,14 €	77,52 €	96,90 €	6,07 €
T7	19,38 €	38,76 €	58,14 €	77,52 €	96,90 €	6,07 €
	20,74 €	41,48 €	62,22 €	82,96 €	103,70 €	6,50 €

31/ Centres d'Accueils périscolaires :

Le Conseil Municipal a créé, à la majorité absolue, un nouveau tarif de 30 minutes applicable à l'activité d'accueil après l'étude pour les enfants en élémentaire,

Et a fixé comme suit :

QF	Nouveau Tarif/mensuel 0h30	Nouveau Tarif/mensuel 1h30	Nouveau Tarif/mensuel 2h
T1	3,46	10,38	12,96
T2	3,46 5,49	10,38 16,48	12,96 19,14
T3	5,49 6,96	16,48 20,89	19,14 23,55
T4	6,96 8,88	20,89 26,64	23,55 29,30
T5	8,88 11,82	26,64 35,46	29,30 38,12
T6	11,82 13,29	35,46 39,87	38,12 42,53
T7	13,29 13,84	39,87 41,53	42,53 51,84

32/ Accueil de loisirs sans hébergement :

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, comme suit la grille tarifaire pour les accueils de loisirs sans hébergement (mercredi en journée complète et vacances scolaires) à compter du 2 septembre 2014 (tarif journalier) :

QF	Nouveau Tarif/jour
T1	1,11
T2	1,11 1,50
T3	1,50 2,13
T4	2,13 3,09
T5	3,09 3,72
T6	3,72 4,51
T7	4,51 5,55

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, le prix en structure d'accueil de loisirs sans hébergement pour la demi-journée (sans repas) à 60% du prix journalier indiqué dans la grille tarifaire fixée à l'article 1 et l'article 2 de la présente délibération.

QF	Nouveau Tarif /demi-journée
T1	0,67
T2	0,67
	0,90
T3	0,90
	1,28
T4	1,28
	1,85
T5	1,85
	2,23
T6	2,23
	2,71
T7	2,71
	3,33

33/ Activités spécialisées
à la majorité absolue

QF	Nouveau Tarif Ateliers/an	Nouveau Tarif EMS/an	Nouveau Tarif Stages Arts plastiques
T1	51,92	38,93	11,41
	53,09	38,93	11,41
T2	95,53	60,02	18,65
	95,53	60,02	18,65
T3	137,06	67,46	26,49
	137,06	67,46	26,49
T4	191,06	83,05	43,61
	191,06	83,05	43,61
T5	229,89	98,64	51,92
	229,89	98,64	51,92
T6	250,67	129,82	54,52
	250,67	129,82	54,52
T7	259,59	155,75	57,06
	259,59	155,75	57,06

34/ Prestations de séjours
à la majorité absolue

QF	Tarif classe découverte (prix par jour)	Tarif SEJOUR ETE (prix par jour)	Tarif SEJOUR HIVER et PRINTEMPS (prix par jour)	Tarif mini séjours (prix par jour)	Bungalow la Trinité 3 places (la semaine)	Bungalow la Trinité 4 places (la semaine)
	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif	Nouveau Tarif
T1	4,16	8,62	12,46	5,20	123,56	145,37
T2	4,16	8,62	12,46	5,20	123,56	145,37
	11,63	17,51	25,75	10,60	134,99	160,95
T3	11,63	17,51	25,75	10,60	134,99	160,95
	15,58	22,90	33,15	13,56	150,57	181,72
T4	15,58	22,90	33,15	13,56	150,57	181,72
	21,81	29,80	42,99	17,26	171,33	207,67
T5	21,81	29,80	42,99	17,26	171,33	207,67
	25,23	36,69	52,10	21,20	197,29	238,82
T6	25,23	36,69	52,10	21,20	197,29	238,82
	25,55	39,22	57,02	23,65	218,06	275,17
T7	25,55	39,22	57,02	23,65	218,06	275,17
	25,96	43,09	62,30	25,96	233,64	312,55

35 à 38/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme suit les tarifs du Cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations :

PRESTATIONS ET REDEVANCES	TARIFS 2014	TARIFS 2015
creusement 1.50 m	178,35 (soit 214,02 € TTC)	181,74 € (soit 218,09 € TTC)
Creusement 2 m	222,95 € (soit 267,54 € TTC)	227,19 € (soit 272,63 € TTC)
Exhumation (par cercueil)	145,05 € (soit 174,06 € TTC)	147,81€ (soit 177,37 € TTC)
Réduction de corps (par corps)	44,59 € (soit 53,51 € TTC)	45,44 € (soit 54,53 € TTC)

Concessions du columbarium :

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
quinzenaire	461 €	470 €

Concessions :

	<u>TARIFS 2014</u>	<u>TARIFS 2013</u>
Quinze ans enfant	64 €	65 €
Quinze ans	160 €	163 €
Trentenaire	438 €	446 €

Taxes funéraires :

	TARIFS 2014	TARIFS 2013
Taxe de convoi	49 €	50 €
Taxe caveau provisoire 30 jours	28 €	29 €
Jour supplémentaire	4,28 €	4,36 €

39/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, les tarifs des droits de place du Marché de Noël 2014 :

TARIF DES EMPLACEMENTS

	Commerçant balnéolais		Commerçant extérieur	
	2013	2014	2013	2014
<ul style="list-style-type: none"> • Emplacement sous chapiteau • Stand individuel • Chalet individuel 	81 euros	83 euros	162 euros	167 euros

40/ EDUCATION

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant à la convention de municipalisation des crèches départementales à passer avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de prolonger de 6 mois les marchés « téléphonie sur IP » et « téléphonie numérique » pour les crèches des Rosiers et Prokofiev, en raison des contraintes techniques liées au raccordement de la fibre optique.

41 A 42/ JEUNESSE

41/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'attribution d'une allocation rentrée scolaire étudiante, sans conditions de ressources, à chaque jeune balnéolais jusqu'à 25 ans qui poursuit des études après le baccalauréat. Cette allocation a été fixée à 92 euros.

42/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros aux jeunes diplômés et aux jeunes majeurs. Un jeune majeur et diplômé recevra deux chèques cadeaux.

43 A 44/ COMMUNICATION

43/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le bail présenté par la Direction Départementale de l'Équipement pour la mise à disposition de locaux municipaux et a autorisé Madame le Maire à le signer.

44/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le règlement intérieur de la salle des fêtes Léo Ferré.

45/ INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché à passer avec GRANIU PROGETEL relatif au marché d'extension du réseau passif à très haut débit de la Mairie de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à le signer. Suite à une dégradation partielle des infrastructures existantes intégrées dans la construction du réseau passif, des travaux supplémentaires non prévisibles ont été réalisés par la société afin d'assurer la continuité de la construction de ce réseau pour un montant de 27 695,88 € HT.

46/ CULTURE

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la prise en charge des frais de restauration, de transport et d'hébergement des intervenants participant à Rue des Vendanges.

47/ CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention 2014 relative à l'octroi d'une subvention maximale de 15 697 euros par le Département des Hauts-de-Seine pour l'organisation et le fonctionnement des activités de planification et d'éducation familiale assurées au Centre Municipal de Santé Louis Pasteur, au bénéfice des populations d'adolescents ou de jeunes adultes.

48 A 49/ CITOYENNETE

48/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de mécénat à passer avec la société COLAS Ile-de-France Normandie dans le cadre de l'action « mobilité et mixité dans les quartiers par le sport » portée par le CSC Fontaine Gueffier. L'OGC Nice des équipes de football masculines et féminine a invité nos sportifs à un tournoi organisé le week-end de la Pentecôte. Cela a engendré des frais en matière de déplacement, d'hébergement et d'habillement, justifiant la recherche de financements en particulier en direction des mécènes.

49/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention d'objectifs entre la Ville de Bagneux et le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles des Hauts-de-Seine relative à l'attribution d'une subvention de 8 000 euros et a autorisé Madame le Maire à la signer.

50 A 59/ PERSONNEL

. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer 6 emplois dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » à compter du 1^{er} juillet 2014.

. Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant à compter du 25 juin 2014 :

Année de recrutement	Grades	Mode de recrutement
2014	2 Attachés	Sélection professionnelle

. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les emplois suivants :

un emploi de chirurgien dentiste à temps complet en un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet de 20 heures hebdomadaires

un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la direction de l'Education – Secteur Petite Enfance

Reclassement d'agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions

Un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour la direction de la Citoyenneté – CSC Prévert

Quatre emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la direction du Personnel Entretien

Un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la DEPE – Service Propreté Urbaine

Un emploi d'agent de maîtrise pour la DEPE – Service Propreté Urbaine

Avancements de grade pour l'année 2014 – Modification du tableau des effectifs